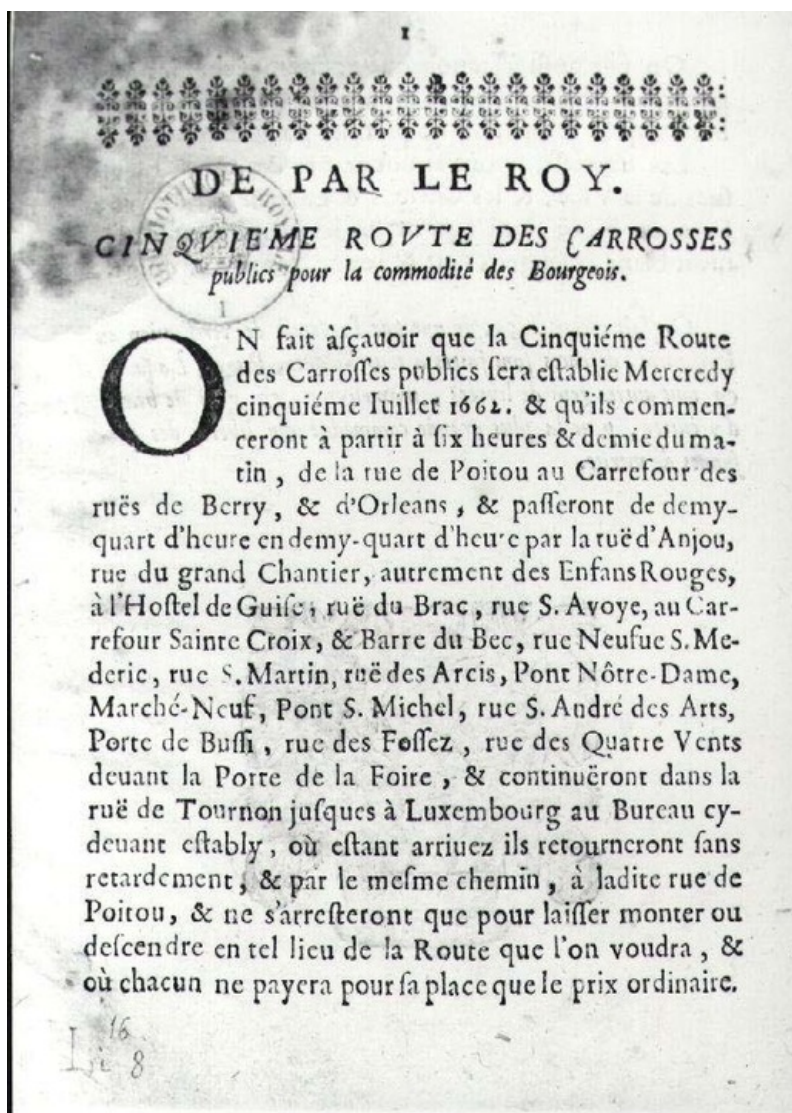


Lettre royale autorisant les carrosses à cinq sols

© Ratp



© RATP - REPRO

44828 - 05/07/1662

Dans le Paris du milieu des années 1600, on se déplace essentiellement à pied, ou à cheval pour les plus riches. « Rouler carrosse » est un privilège rare, pratiquement réservé aux attelages royaux et princiers.

C'est alors que le mathématicien et philosophe Blaise Pascal a l'idée de faire circuler, dans une capitale en pleine expansion, des carrosses desservant un itinéraire fixe, avec des départs aux heures prévues, même en l'absence de voyageurs, et moyennant un tarif de cinq sols. Une lettre du roi Louis XIV datée du 19 janvier 1662 lui donne l'autorisation d'exploitation.

© 2000-2021, rue des écoles